

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Fonction publique
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Fonction publique ») au 31 mars 2001 et les états des résultats et de la perte nette cumulée, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Fonction publique et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Fonction publique que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi*, présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 27 avril 2001

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

BILAN

Au 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF	
Placements – à la juste valeur (note 2)	1 789 506 \$
Encaisse	106
Revenu de placement à recevoir	26
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (note 6)	95
Somme à recevoir du compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 6)	270
	1 790 003
PASSIF	
Charges à payer	499
ACTIF NET	1 789 504 \$
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :	
Perte nette cumulée liée aux activités d'exploitation	(164 211)\$
Transfert des fonds (note 3)	1 953 715
	1 789 504 \$

Au nom du conseil d'administration :


PAUL CANTOR*Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits***ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	— \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Transfert des fonds (note 3)	1 953 715
Perte nette liée aux activités d'exploitation	(164 211)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ET ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 789 504 \$

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA PERTE NETTE CUMULÉE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Revenu de placement	
Intérêts	2 444 \$
Pertes matérialisées	(81)
Pertes non matérialisées	(163 986)
	(161 623)
Frais de placement (note 5)	162
	(161 785)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 6)	
Charges d'exploitation	745
Salaires et charges sociales	573
Honoraires et frais de consultation	1 108
	2 426
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET PERTE NETTE CUMULÉE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE	(164 211)\$

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 31 mars 2001

	COÛT	JUSTE VALEUR	% DU PORTEFEUILLE (À LA JUSTE VALEUR)
	(EN MILLIERS)	(EN MILLIERS)	
Actions canadiennes			
Fonds indiciel SSgA* TSE 300	742 481 \$	602 892 \$	33,7
Actions américaines (note 2)			
Fonds indiciel SSgA* S&P 500	268 685	240 754	13,5
Actions autres que nord-américaines (note 2)			
Fonds indiciels SSgA* EAFE	269 930	242 394	13,5
Titres canadiens à revenu fixe			
Fonds indiciel revenu fixe canadien SSgA*	656 109	687 179	38,4
Encaisse	16 287	16 287	0,9
	1 953 492 \$	1 789 506 \$	100,0 %

*Les placements sont effectués dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Fonction publique a été constituée en vertu de modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Fonction publique dans le compte du régime de pension de la Fonction publique d'Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

Les activités d'Investissements PSP ont démarré le 1^{er} avril 2000, et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES*Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Fonction publique. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice, sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Fonction publique sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2001.

a) Politique de placement

Investissements PSP a préparé un énoncé intérimaire des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement intérimaire »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension de la Fonction publique. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2001 ont été établis comme suit :

CLASSE D'ACTIF	RÉPARTITION D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions américaines	13,5 %	S&P 500
Actions autres que nord-américaines	13,5 %	« MSCI EAFE »
Titres canadiens à revenu fixe	38,0 %	SCM Univers

Les règlements de la *Loi* stipulent que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP doivent reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. Depuis le début, Investissements PSP utilise également une stratégie de reproduction du marché pour les autres classes d'actifs.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en unités d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans des caisses en gestion commune advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par région s'établissent comme suit au 31 mars 2001 :

PAYS/RÉGION	JUSTE VALEUR	% DU TOTAL
	(EN MILLIERS)	
États-Unis	240 754 \$	49,8
Europe	169 807 \$	35,2
Extrême-Orient	72 587 \$	15,0
	483 148 \$	100,0

Conformément à la politique de placement intérimaire, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

3. TRANSFERT DES FOND

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 1 953 715 000 \$ sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Fonction publique. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Fonction publique.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence pour la période allant du 17 avril 2000 (soit le premier jour où les fonds ont été placés) jusqu'au 31 mars 2001 s'établit comme suit :

	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE	
Actions canadiennes	(11,8)%	(12,2)%	TSE 300
Actions étrangères	(13,2)%	(13,0)%	50 % S&P 500/ 50 % «MSCI EAFE»
Titres canadiens à revenu fixe	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Rendement total	(3,8)%	(4,0)%	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement intérimaire.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research*. Les rendements sont présentés après déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5. FRAIS DE PLACEMENT

Les frais de placement comprennent ce qui suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de gestion de placement externe	149 \$
Droits de garde	13
	162 \$

6. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense

et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes les frais d'administration, tels que services de consultation, les jetons de présence et les frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte. Les frais d'administration ont été répartis selon la politique, ce qui s'est traduit par une répartition sur un exercice complet comme suit :

Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été engagées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes.

a) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation qui sont réparties selon la politique de répartition susmentionnée englobent les éléments suivants :

	(EN MILLIERS)
Rémunération des administrateurs	200 \$
Frais de communication	197
Fournitures de bureau et matériel	194
Loyer	66
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs	59
Autres charges d'exploitation	29
	745 \$

La rémunération totale des administrateurs avant la répartition à chaque compte était de 279 000 \$. La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement aux administrateurs, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Aucuns autres honoraires ne sont versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent le même jour que les assemblées du conseil d'administration.

Les engagements au titre des installations et du matériel totalisent 655 000 \$ pour les deux prochaines années ; une partie de ce montant sera affectée au présent compte.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent 71,9 % de la rémunération totale du président et chef de la direction et du vice-président exécutif d'Investissements PSP. La rémunération totale versée aux cadres était comme suit :

EMPLOYÉ	POSTE	SALAIRE	PRIME À COURT TERME	PRIME À LONG TERME
Adel Sarwat ¹	Président et chef de la direction	138 900 \$	70 000 \$	— \$
Carl Haller ²	Vice-président exécutif	256 500 \$	— \$	— \$

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation, dont une tranche de 71,9 % a été attribuée au présent compte, se répartissent comme suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de consultation	619 \$
Frais juridiques	332
Honoraires des comptables et des vérificateurs	157
	1 108 \$

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégies commerciales et de ressources humaines, la recherche de cadres dirigeants et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.